



Compte-rendu du conseil municipal du Mercredi 26 mai 2021 LAIRE

Cette séance s'est déroulée à huis clos en application des directives préfectorales.

1) Compte-rendu du conseil municipal du 07.05.2021

Adopté à l'unanimité

2) PLUi : périmètre d'urbanisation

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Depuis 2015, la CCPH détient cette compétence. Les communes sont amenées à valider leur périmètre d'urbanisation dont l'enjeu est la constructibilité à l'intérieur de celui-ci (« dents creuses »). L'objectif de l'état est la préservation des terres agricoles en diminuant l'urbanisation en extension.

La particularité de la commune de LAIRE est que son développement ne peut guère se faire « en extension (0.8 ha) » mais plutôt en « comblant les dents creuses (2.9 ha) ».

Après présentation des plans établis par le bureau d'études Delplanque-Meunier, le conseil, à l'unanimité, valide la répartition proposée.

3) Mise à disposition gratuite de terrains communaux

Conformément au prêt à usage établi en 2009 concernant la parcelle cadastrée ZB 13 (La Prairie), le Conseil est amené à se prononcer sur la mise à disposition de ce terrain à l'EARL La Prairie.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette mise à disposition gratuite pour un an.

4) Avenants travaux rénovation mairie

Le conseil approuve, à l'unanimité, les avenants au marché de la rénovation de la mairie :

- ENGIE : installation d'un WC et d'un lave-mains PMR, main d'œuvre pour un montant de 930.28€ HT
- PARGAUD : fourniture et pose de BA13 collé et baguettes d'angles, peinture avec trame et peinture sur tuyaux sur les murs de l'office pour un montant de 1 508,13 € HT.

5) Questions diverses

- Transports scolaires :

La compétence AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités) est désormais exercée par la CCPH. Les 26 circuits mis en place sur ce territoire se feront en bus identifiés Hériva, de moyenne ou grande capacité selon les effectifs recensés. Une carte sera attribuée à chaque élève permettant le suivi dans le bus au cours de la journée.

Pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de COISEVAUX la demande s'effectue à partir du 14 juin après-midi au siège de la CCPH (03.84.46.98.70 : Cédric EVAIN) Pour les enfants scolarisés au collège de Bart et lycées de Montbéliard, la demande s'effectue toujours auprès des services de la région.

ATTENTION : La directrice des cars Mouchet nous a indiqué que plusieurs enfants scolarisés au collège de Bart oublient régulièrement leur carte ou refusent de la présenter.

De tels comportements sont bien évidemment inadmissibles et peuvent remettre en cause le transport desdits élèves. Nous invitons les parents à sensibiliser leurs enfants sur le bien-fondé de cette pratique (voir plus haut).

N'oublions pas que ce transport est gratuit. Le comptage précis des effectifs permet aux compagnies (Mouchet – Maron...) d'optimiser leur flotte de véhicule (petits – moyens - grands véhicules selon les besoins). Pour la collectivité, les coûts de la prestation sont calculés au plus juste.

- **Infos pratiques élections départementales et régionales :**

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021. Deux bureaux de vote seront à votre disposition dans la salle socioculturelle. **Un sens unique de déplacement sera matérialisé.**

Entrée principale : désinfection des mains au gel dans la véranda.

Premier bureau : élections départementales : Mise à disposition d'enveloppes d'une couleur (kraft ou bleu) et de bulletins des différents candidats sur une table.

Passage à l'isoloir.

Présentation de votre carte d'électeur et signature sur la liste d'émargement avec le premier assesseur.

Dépose de l'enveloppe dans l'urne.

Deuxième bureau : élections régionales : Mise à disposition d'enveloppes d'une couleur différente (kraft ou bleu) et de bulletins des différents candidats sur une table.

Passage à l'isoloir.

Présentation de votre carte d'électeur et signature sur la liste d'émargement avec le premier assesseur.

Dépose de l'enveloppe dans l'urne.

Sortie par l'issue de secours : grande baie vitrée.

Le port du masque reste obligatoire.

Il est vivement recommandé d'apporter son propre stylo pour l'émargement.

Scrutin ouvert de 8 h à 18h.

Pour les procurations : Il est possible de vous rendre à la gendarmerie d'Héricourt, lieu le plus proche.

| |
|---|
| <p>Depuis le vendredi 4 juin, le secrétariat se situe au rez-de-chaussée de la mairie.</p> |
|---|

Travaux mairie : Désormais les travaux vont se poursuivre à l'étage (isolation, plaquage, peinture, électricité, chauffage ...). Les échafaudages seront prochainement enlevés (semaine 23).

Conformément aux délais prévus dans le marché, ceux-ci s'achèveront début septembre au plus tard.